

# **Qui es-tu ? J'ai été dit. De la destruction de la filiation dans l'Etat civil d'Algérie ou éléments d'un onomacide sémantique.**

**Farid BENRAMDANE\***

---

## **L'Algérie, Terre et Personne**

La question de l'Etat civil en Algérie (et non algérien, entendons-nous bien !), pose la problématique de la généalogie et de la filiation dans notre pays. Il nous semble que, dans une société en crise comme la nôtre, il s'agit moins prioritairement de s'attarder à penser un futur, à (ré) inventer une modernité que de réactualiser des tranches du passé «refoulé». Question cruciale, périlleuse diront d'autres, néanmoins incontournable si nous imaginons un instant que l'Etat civil actuel continue la représentation mentale de la filiation coloniale française. Il est même la représentation symbolique de la non-filiation, cristallisée par deux paradigmes de refondation, à la même période, de la personnalité algérienne par l'administration et l'armée françaises coloniales, la Terre et la Personne : 1<sup>er</sup> Senatus Consult et la loi sur l'Etat civil (1882).

Nous voudrions proposer dans cette contribution quelques éléments de synthèse toute provisoire d'une réflexion que nous menons sans discontinuer depuis quelques années sur les questions liées à l'usage des noms propres dans notre société, des noms de lieux (toponymes) ou de personnes (anthroponymes).

Dans le cadre de cette réflexion, il nous a semblé que la triangulation personne / temps / espace, correspondant au cadre de développement des repères référentiels de type identitaire, cristallisés dans nos noms propres de manière générale, peut servir d'argumentation en matière d'histoire dans ses dimensions religieuses, symboliques, linguistiques, en somme culturelles et interculturelles les plus fécondes.

---

\* Enseignant, Université de Mostaganem / Chercheur - associé CRASC.

## **Le nom propre algérien : symbolique d'une fracture**

C'est probablement dans ce travail de «proximité» identitaire - rien n'est en fait n'est plus banal, intime, identificatoire et significatif qu'un prénom, un nom de famille, de tribu, de saint par lequel jurent nos concitoyens- qu'il est possible d'interpréter les pratiques langagières berbères ou arabes populaires, c'est-à-dire, de forme hybride, berbéro-arabe et leur ancrages, les consciences et leurs représentations, les stratégies et leurs validations dans le présent et le vécu, mais néanmoins orienté vers le passé.

Le nom propre algérien, dans le cadre d'une sémiologie générale et d'une pédagogie historique, reste dans la réflexion sur une définition d'une hiérarchisation logique des priorités, d'un intérêt indéniable dans la mesure où l'identité tout court passe, forcément, chez beaucoup et à juste titre, par l'identité onomastique (onomastique : nom propre).

Comment sont construits historiquement les noms propres algériens ? Quels choix porteurs ont déterminé dans le passé les représentations suivies et qu'en est-il aujourd'hui ? Les noms propres algériens de lieux ou de personnes réconcilient-ils les Algériens avec eux-mêmes ou resteront-t-il indéfiniment la marque indélébile de refoulés historiques qu'il faudrait assumer et réactualiser pour le bien-être du sujet algérien ? Sur un plan symbolique, quels sont les stratégies de production mises en place dans ce contexte et quelles sont les politiques linguistiques onomastiques élaborées par les pouvoirs publiques jusqu'à présent pour la construction de l'environnement cognitif de dénomination de l'Algérien.

Le point de départ de cette réflexion est alimenté par la réaction des locuteurs algériens dans le cadre de nos recherches sur le terrain, sur justement leur état identitaire à partir des données onomastiques. S'interroger de la sorte, c'est non seulement se questionner sur la pertinence scientifique de telles recherches, mais se demander dans quelle mesure la connaissance, la «gestion» des noms propres est superposable à celles des rapports historiques, culturels, sociaux et dans quelle proportion, on peut remédier au déficit structurel identitaire aussi bien berbère qu'arabe algérien contenu dans l'Etat civil et même dans le lexique des noms de lieux en Algérie<sup>1</sup>. Il est peut-être étonnant de dire que l'identité onomastique algérienne est historiquement et linguistiquement parlant une entité éclatée : la même descendance est contenue dans des patronymes différents ou fragmentaires, dans le meilleur des cas, dans des transcriptions graphiques différentes, exemple : Benhocine, Belhocine, Belhoucine, Benhoucine, Belhossine, Belhoïcine, Belhouïcine, Belhoucine, Belhucine, Bellehoucine, etc.

---

<sup>1</sup> - Décret du 07 mars 1981, portant établissement d'un lexique national des noms de villages, villes et autres lieux.

## Une «dénationalisation» par les noms propres de personne

Nous pouvons aborder ces questions et bien d'autres, beaucoup plus pratiques et d'actualité, liées à la transcription française ou francisée, arabe ou arabisée des noms algériens, dans aussi bien les documents de l'état civil que juridiques, comptables, fiscaux, cadastraux, etc. La configuration actuelle de la transcription des noms propres algériens contenue dans les documents officiels est le prolongement de la gestion coloniale de l'identité onomastique algérienne. Nous essayons depuis un certain temps de soumettre à notre réflexion les niveaux structurants d'analyse et d'intervention, insoupçonnées et insoupçonnables, nous semble-t-il jusqu'à présent, de la part de l'administration coloniale et même de manière consciente ou inconsciente, de notre administration, dans la «dénationalisation» du peuple algérien. C'est pour dire en même temps, quels sont les paradigmes sur lesquels ont été conçues historiquement l'attribution et la transcription des noms propres algériens, dans le domaine anthroponymique et toponymique ? Il est évident que nous faisons référence à la loi de formation de l'Etat civil de 1882, précédée de la loi de 1873 sur la propriété individuelle qui imposait l'adjonction d'un nom de famille aux prénoms et surnoms sur lesquels est antérieurement connu chaque indigène déclaré propriétaire, c'est-à-dire d'une rupture dans les modes traditionnels de nomination algérienne, par l'obligation et la généralisation du patronyme (23 mars 1882).

La tradition de nomination traditionnelle algérienne, de souche berbère ou arabe, était différente du système français, patrilinéaire et matrilinéaire (touareg) pour la première, plus complète et systématique pour la deuxième sous la forme suivante : ism, alam, kunya, laqab, nisba. Prenons un exemple : Abd al Rahmân Abou Zayd Walî al Dîn Ibn Khaldoûn al Tûnsî. Sa filiation est marquée par Ibn Khaldoûn.

L'on pourra rétorquer que le système était archaïque, non économique et que la loi de 1882 a introduit une certaine rationalité dans le système de nomination par l'imposition du patronyme. L'identification des personnes est certes beaucoup plus aisée avec le patronyme ou nom de famille, dénomination dès lors commune et juridiquement invariable à toute une famille et sa filiation. C'est, cependant, moins la validité intrinsèque de ce nouveau système de nomination qu'il faut analyser que les conditions de son imposition, unique dans l'histoire ancienne et moderne du colonialisme ; le seul à avoir travaillé à un double niveau de la conscience dans un objectif de dislocation identitaire, comme nous tenterons de le démontrer plus loin.

Pour montrer le degré de détermination de la violence symbolique contenu dans le dispositif de déstructuration/restructuration du champ onomastique algérien, prenons l'exemple du patronyme français. Ce dernier a connu une évolution naturelle parcourant une trajectoire d'un développement historique d'une durée de... dix siècles pour s'imposer comme catégorie de nomination.

En Algérie, il a été réalisé... «en 13 ans à peine», souligna Louis Milliot<sup>2</sup>, en 1937. Au Maroc, l'institution du patronyme date seulement des années 1950 (dahir du 8 mars 1950 pour les sujets de sa majesté), obligatoire d'abord pour les bénéficiaires des allocations familiales. En Tunisie, c'est le décret beylical du 30 juin 1925 qui amorça la réforme, sans pour autant que soit supprimé l'usage de la nomination traditionnelle, ex : Ali ben Ahmed ben Amor Bouderbala<sup>3</sup> .

## Les patronymes algériens : du système de transcription graphique à la dénégation nominative

Devant la forte résistance des Algériens, la loi prévoit, entre autres, que le nom choisi sera celui de la parcelle de terre. Mais, c'est dès 1865, officiellement, que fut posé le problème de la transcription des noms algériens (lettre de l'Empereur de France) par l'élaboration d'un système de correspondance phonétique. En 1868, l'imprimerie impériale publiait sous la direction d'un interprète militaire, devenue plus connu par la suite, De Slane, le premier fascicule consacré aux noms de personnes et de lieux contenant près de 3000 noms, dont la graphie continue jusqu'à présent à influencer sur l'orthographe des noms algériens. Malgré ces dispositions, les fantaisies se multiplièrent dans la transcription des noms algériens et cela, en dépit des «desiderata» en 1946 des géographes de l'Institut National de Géographie<sup>4</sup> et en 1948, des linguistes de l'Institut d'Etudes Orientales d'Alger<sup>5</sup>. Aucun système ne fut en définitive institué et c'est l'usage des administrations qui l'emporta en définitive.

Les conditions dans lesquels fut établi l'état civil à partir de 1882, peut expliquer l'hétérogénéité des transcriptions graphiques, qui sont dues, selon Ageron (1968), à «ces commissaires recrutés dans cette catégorie d'hommes promus tour à tour géomètres, commissaires-enquêteurs, topographes, agents d'affaires, la plupart d'ex-sous-officiers écartés de l'armée, étaient de médiocres bons à tout et propres à rien...»,<sup>6</sup>.

Cette opération menée par un tel personnel prit des proportions extrêmes et inimaginables : devant le refus des Algériens de se soumettre aux règles d'un nouveau système onomastique : la «collation» des noms fut «systématique», «allant jusqu'à attribuer des noms français d'animaux ; d'autres, meilleurs arabisant les noms arabes d'animaux, les noms grotesques ou injurieux : châdi :

<sup>2</sup>- MILLIOT, L.- L'état civil en Algérie (1937).- Cité par DJEBBAR, A. et ARRACH, Kh.- Anthroponymie et état civil. Les patronymes d'Oran.- Mémoire de fin de licence. Université d'Oran, Département de français, 1996.- p.56.

<sup>3</sup>- QUEMENEUR, J.- Liste des communes d'Algérie.- Cahiers Nord-africains, 1963.- p.26.

<sup>4</sup>- MANGENEST, J.- Transcription des noms indigènes sur les cartes de l'Afrique du Nord. Ingénieur en chef géographe (Institut géographique national).- In Onomastica, revue internationale de toponymie et d'anthroponymie.- France, Lyon, Ed. IAC, 1948.-p.155.

<sup>5</sup>- ONOMASTICA.- A propos de la nomenclature des cartes d'Algérie. Compte-rendu de la séance de l'Institut des études orientales d'Alger du 22/2/1948.- Lyon, Ed. IAC, 1950.- p.155.

<sup>6</sup>- AGERON, Ch.- Les Algériens musulmans et la France (1871 - 1919). Tome 1.- Paris, Ed. PUF , 1968.-p.176.

singe (pour Chadly) - Rasekelb : tête du chien - Telefraïou : celui qui perdu l'esprit - khâmadj : pourri - Râchi : le corrupteur ( pour Rachid) - Bahloul : fou - Zâni : le fornicateur, pour Zina (la jolie)» (Ageron). Plusieurs dispositifs de dé/re/nomination ont été mis en place. Des stratégies d'évitement onomastique ont été adoptés par les Algériens pour échapper à l'appareil de recensement et de répression administratifs. Cet inventaire reste à faire. Lacheraf fait état, dans son dernier ouvrage , lors de l'établissement de l'état civil, d'une entreprise de surveillance des populations du Djurdjura par le biais de l'ononastique, dans le cadre de l'application de la sanction collective : «les autorités françaises instituèrent un système jamais vu ailleurs dans le monde et en vertu duquel tous les habitants de tel village devaient adopter des noms patronymiques commençant par la lettre A, ceux du village voisin des noms de famille ayant pour initiale le B et ainsi de suite: C-D-E-F-G-H-I, etc., jusqu'à la lettre Z, en faisant le tour de l'alphabet »<sup>7</sup>. Cependant, le summum fut atteint à plusieurs reprises avec des opérations de dénégation nominative d'un caractère pathologique, psycho-sociologique individuel et familial dont souffrent jusqu'à présent certains citoyens algériens. Etre nommé par l'innommable SNP (Sans Nom Patronymique), qui fut réglé dès l'indépendance, mais aussi d'autres désignations encore en usage, publiquement imprononçable à cause des contenus sémantiques qu'ils véhiculent : sexualité, injure, obscénité, mort, excréments...

## **La francisation des noms algériens, un simple procédé de «codage» linguistique ?**

A un autre registre, l'entreprise de «francisation» des noms propres est loin d'être une simple opération de codage, d'identification et de reproduction des sons originaux, telle que le perçoit notre administration et notamment ceux qui ont conçu le décret de 1980 sur le lexique des toponymes et des patronymes<sup>8</sup>. Les divers procédés de notation, techniquement parlant, ne cachent-ils ou ne masquent-ils pas des insuffisances de nature différente, autre que linguistique. Il est anormal comme l'ont souligné les géographes et l'Institut de Géographie Français que 130 ans de présence «civilisationnelle» ne soit pas arrivée à une normalisation de la graphie algérienne (Mangenest, 1948).

C'est peut-être par là qu'il est possible de caractériser cette entreprise de francisation qui tend non seulement à travailler avec des catégories formelles mais à des opérations à différents niveaux. A l'appui de notre thèse, les propos énoncés devant la commission sénatoriale de l'ex-administration Sabatier «La constitution de l'état civil (était) et (devait) être un œuvre de dénationalisation, l'intérêt de celui-ci était de préparer la fusion» (cité par Ageron), c'est-à-dire «franciser plus résolument les patronymes indigènes pour

<sup>7</sup> - LACHERAF, M.- Des noms et des lieux.- Alger, Casbah éditions. 1998.-p.p. 170-171.

<sup>8</sup> - Lexique des noms.- Op.cité.

favoriser les mariages mixtes»<sup>9</sup>.

Pellegrin<sup>10</sup> et Cheriguen<sup>11</sup> avaient bien relevé, dans la toponymie même de souche française la prédominance des déterminatifs anthroponymiques: noms bibliques, noms de prophètes, noms des saints des calendriers, ...

Dès lors, il nous paraît de mettre en relief deux niveaux d'analyse, en reprenant à notre compte la dichotomie saussurienne de signifiant / signifié.

Premièrement, au niveau des signifiés (image, mental, concept), nous avons donné un aperçu sur les catégories sémantiques de renomination mise en œuvre par les chargés de l'administration coloniale (collation de noms injurieux, d'animaux etc.), bien que, déjà, en 1882, des administrateurs français, comme Ellie Tabet<sup>12</sup>, avaient relevé une «certaine ressemblance de prononciation avec des noms européens » : Hamel : Amaury, Sassi.

Ce problème a pu être résolu partiellement à partir de la question sur l'origine des noms dits arabes et dits français. Beaucoup de noms de la Bible, les principaux, sont usités par aussi les Chrétiens, les Musulmans que les Juifs : Elisée / Elyas, Jean / Yahya, Noémie / Naïma, Zacharie / Zakariya, Sadok / Sadek, Anne / Hanna...

## Du signe à la désagrégation du signifiant

Il n'est pas inutile de rappeler que les noms d'origine biblique étaient usités en Afrique du nord avant l'arrivée des Arabes, par le biais du judaïsme et du christianisme (Cheriguen, 1994). «Dans le monde chrétien, la plupart des noms de baptême sont empruntés aux annales de l'Eglise» (Ellie Tabet, 1882). Comme dans la religion musulmane, le nom, dans l'Ancien et le Nouveau Testament, que porte la personne n'est pas une désignation arbitraire. La conception du nom dans les religions monothéistes et son rapport à la personne qui le porte est le même. Dans la tradition biblique, le nom «exprime quelque chose de la personne ; (...). Le nom de Dieu est l'équivalent de la personne divine. La sanctification du nom atteint la personne »<sup>13</sup>. L'Islam, à l'origine au Maghreb, d'un vaste processus de créativité onomastique, absorbant les pratiques religieuses et mystiques les plus typiques des populations autochtones berbères a fourni un stock impressionnant d'anthroponymes dont la majorité aussi est empreinte de religiosité. La nomenclature actuelle montre l'importance donnée aux noms divins en Islam. Ce trait caractéristique de la religion musulmane «est la place éminente qu'y tiennent les noms divins ; des noms qui sont, en fait

<sup>9</sup> - AGERON, C. A.- Op. cité.- p.187.

<sup>10</sup> - PELLEGRIN, A.- Les noms de lieux d'Algérie et de Tunisie. Etymologie et interprétation.- Tunis, Ed. SAPI, 1940.- p.213.

<sup>11</sup> - CHERIGUEN, F.- Toponymie des lieux habités. Les noms composés.- Alger, Ed. Epigraphe Dar al Ijtihad 1994.- p.63.

<sup>12</sup> - TABELT, E.- Notes sur l'organisation des tribus et l'étymologie des noms propres.- Oran, Ed. Héintz, Chazeau et Cie, 1882.

<sup>13</sup> - MOULOUBOU, L et BUIT, J. M.- Dictionnaire biblique universel.- Paris, Editions Desclée, 1984.- p.p.509- 510.

des qualificatifs (sifât), décrivant Dieu sous ses multiples aspects : «Le Très Puissant», «Le Bien-Informé», «Le Créateur» : Ar Rahmân, Al Qâdir, Al Jabbâr, Al wâli, etc., (99 attributs de Dieu)<sup>14</sup>.

Les noms propres de souche française véhiculaient la même représentation onomastique que les noms de souche arabe, c'est-à-dire une prédominance des déterminatifs anthoponymiques. Maintenant, qu'en est-il au niveau du signifiant (image acoustique, sonore), c'est-à-dire, en fait, en quoi consiste pratiquement cette «œuvre de dénationalisation et de francisation» des noms propres algériens ? Nous ne parlerons pas des procédures d'attribution et de substitution pure et simple des éléments du paysage onomastique mises en œuvre de manière générale ; par contre, ce qu'ils nomment «l'adaptation» des noms algériens est la procédure la plus pernicieuse qu'a connu le rapport entre colonialisme et linguistique. C'est peut-être par là qu'il est possible de caractériser cette entreprise de francisation qui tend non seulement à travailler avec des catégories formelles mais à des opérations à différents niveaux, dont la structuration de l'inconscient et de l'imaginaire n'est pas des moindres. La démarche consistait à mettre l'Algérien devant une situation de libre choix du nom. La démarche est la suivante : «certaines prononciations «françaises» de noms arabes peuvent parfois, à elles seules, mettre l'intéressé sur la piste d'un choix d'un nom français. Ainsi, Ahmed dans une bouche française devient facilement Amede qui passe à Amédée» (Guemeneur, 1963).

**Voici une liste de francisations relevées et publiées :**

Ahmed	Amédée		Kaci	Cassis
Khemis	Camille		Adjemi	Eugène
Baker	Albert		Bendjerad	Bengerat
Benamar	Bernar		Louiz, Louis	Louisa, Louise
Charef	Charles		Leyla	Lili, Lilia
Lahcen	Lancel		Chadlia	Chatal
Mériem	Marie, Mariane		Moussa	Maurice
Djenat	Jeannette		Mourad	Mauri, Maurin
Maouel	Marcel		Halou	Helli
Djeddi	Japy			
Naïma	Noémi		Euldja	Elise
Othmane	Aumont, Omant		Fredj	Alfred
Fridi	Freddy		Henni	Henri
Raïna	Reine		Ramdane	Raymond
Slimane	Simon		Seghier	Petit
Toumi	Thomas		Tourki	Turquet

<sup>14</sup> - GIMARET, P.- Les noms divins en Islam. Exégèse lexicographique et théologique.- Paris, Ed. Du Cerf, 1988.- p.06.

Loin d'être un simple «phénomène» linguistique tel formulé et présenté par ses auteurs, ces rapprochements phoniques obéissent à une logique unique dans l'histoire ancienne et moderne de l'Algérie de déstructuration/restructuration du champ onomastique. Cette entreprise de désintégration opère sur les deux facettes du signe linguistique que sont le signifié et le signifiant. Il s'agit pour reprendre l'expression d'un collègue psychanalyste de formation, d'un traitement psychopathologique et de troubles identitaires, d'un procès de «déssubjectivisation à l'échelle de l'individu comme à celle de la société»<sup>15</sup>.

## Conclusion

Pour conclure, il n'est exagéré de dire que les Algériens sont dits par quelqu'un qui dit ce qu'ils n'ont jamais dit. Autrement dit, les éléments structurants de l'état civil actuel, au sens d'entité abstraite, de représentation mentale et non de service administratif, n'assure pas la continuité de la référence et de la filiation spatio-temporelle de l'identité. Nous sommes bel et bien en face d'un dérèglement de la modalité de l'Etre, d'une perturbation de la transmission symbolique «du caractère affectif de la transmission identitaire» comme le pense Lacheraf<sup>16</sup>.

## Bibliographie

AGERON, C. A.- Les Algériens musulmans et la France (1871-1919), Tome1.- Paris, Ed. PUF,1968.

BENRAMDANE, F.-Toponymie et transcription française des noms de lieux de la région de Tiaret.- Alger, Université d'Alger. 1995.

CHERIGUEN, F.- Toponymie des lieux habités. Les noms composés.- Alger, Ed. Dar al Ijtihad, 1994.

GIMARET, P.- Les noms divins en Islam. Exégèse lexicographique et théologique.- Paris, Ed. du Cerf, 1988.

LACHERAF, M.- Des noms et des lieux.- Alger, Casbah éditions, 1998.

MANGENEST, J.- Transcription des noms indigènes sur les cartes de l'Afrique du nord. Ingénieur en chef géographe (Institut géographique national). in Onomastica, revue internationale de toponymie et d'anthroponymie.- France, Lyon, Ed. IAC, 1948.

MILLIOT, Louis (1937).- L'état civil algérien. Cité par DJEBBAR, A. et ARRACH, K.- Anthroponymie algérienne et formation de l'état civil.- Mémoire de fin de licence.- Université d'Oran, ILE, 1996.

MOULOUBOU, L et DU BUIT, F.M.- Dictionnaire biblique universel.- Paris, Ed. Déclée,1984.

---

<sup>15</sup> - OUADDAH, kh.- L'anagramme suicidaire ou la question du patricide. Remarques sur le télescopage de l'ordre des filiations dans «La répudiation» de Rachid Boudjedra.- Colloque de psychopathologie maghrébine. Institut du monde arabe. Actes publiés sous la direction de Charles Bonn et Baumstiler.- Paris, Ed. L'Harmattan, 1990.- p. 85.

<sup>16</sup> - LACHERAF, M.- Op.cité.-1998.- p.147.

OUADDAH, Kh.- L'anagramme suicidaire ou la question du patricide. Remarques sur le télescopage de l'ordre des filiations dans «La répudiation» de Rachid Boudjedra. Colloque de psychopathologie maghrébine. Institut du Monde arabe. Actes publiés sous la direction de Charles Bonn et Baumstiler.- Paris, Ed. L'Harmattan, 1990.

PELLEGRIN, A.- Les noms de lieux d'Algérie et de Tunisie. Etymologie et interprétation.- Tunis, Ed. SAPI, 1949.

QUEMENEUR, Jean.- Liste des communes d'Algérie.- Cahiers Nord-africains, n°99, 1963.

TABET, E.- Notes sur l'organisation des tribus et l'étymologie des noms propres.- Oran, Ed. Heintz, Chazeau et Cie, 1882.